

Résidence Yvonne BRENNIEL à Châteauneuf du  
Faou (29)

Missions de Coordination SPS et de Contrôle Technique pour la  
reconstruction de l'établissement

RC  
Règlement de consultation

Septembre 2017

*Maître d'ouvrage*

---

**CCAS de Châteauneuf du Faou**  
Résidence Yvonne Brenniel  
Rue de L'Argoat  
29520 Châteauneuf-du-Faou

*Assistant à Maître d'Ouvrage*

---

**A2MO Rennes**  
4, Rue du Bordage  
35510 CESSON SEVIGNE  
02 99 86 30 16  
rennes@a2mo.fr



## MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

### REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

#### Maître de l'ouvrage

**CCAS de Châteauneuf du Faou - Résidence Yvonne Brenniel**

Rue de L'Argoat

29520 Châteauneuf du Faou

Représenté par M. Le Président du CCAS de Châteauneuf du Faou

#### Objet du marché

Reconstruction de l'établissement

Lot 1 - Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé

Lot 2 - Mission de Contrôle Technique

#### Pouvoir Adjudicateur

**CCAS de Châteauneuf du Faou - Résidence Yvonne Brenniel**

Rue de L'Argoat

29520 Châteauneuf du Faou

Représenté par M. Le Président du CCAS de Châteauneuf du Faou

Personnes habilitées à donner les renseignements

prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Représenté par M. Le Président du CCAS de Châteauneuf du Faou

#### Assistant Maître d'ouvrage

Société A2MO

4, rue du Bordage – Bât G – 35510 CESSON SEVIGNE

Tél : 02.99.86.30.16 - Fax : 02.99.86.30.17

Représentée par M Emmanuel MARCHAND - Programmiste

#### Remise des offres

**Mardi 24 octobre 2017 à 14 heures**

#### Maîtrise d'œuvre Mandataire

En cours

# Résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou (29)

Mission de contrôle technique et coordonnateur SPS

Reconstruction de l'établissement

## A OBJET DE LA CONSULTATION

La présente mise en concurrence concerne :

**Lot 1 : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé** dans le cadre de la reconstruction de la résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou (29).

**Lot 2 : Mission de Contrôle Technique** dans le cadre de la reconstruction de la résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou (29).

### 1 Bilan de surfaces

Voir ANNEXE 1 du C.C.T.P.

### 2 Bilan financier

Voir ANNEXE 1 du C.C.T.P.

### 3 Phasage de travaux

Voir ANNEXE 1 du C.C.T.P.

## B CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 4 Définition de la procédure

**La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée.**

Elle est soumise aux dispositions de l'article 42-2 de de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

### 5 Intervenants

#### 5.1 Le Maître de l'ouvrage

**CCAS de Châteauneuf du Faou - Résidence Yvonne Brenniel**

Rue de L'Argoat

29520 Châteauneuf du Faou

Représenté par M. Le Président du CCAS de Châteauneuf du Faou

#### 5.2 Assistance Maîtrise d'ouvrage :

L'assistance Maîtrise d'Ouvrage est assurée par :

**Société A2MO**

4 Rue du Bordage – Bâtiment G

35510 CESSON SEVIGNE -Tél. : 02.99.86.30.16-Fax : 02.99.86.30.17.-

Représentée par M Emmanuel MARCHAND - Programmiste

#### 5.3 Maîtrise d'Œuvre :

En cours de désignation

### 5.4 Coordonnateur SPS :

Objet de la consultation

### 5.5 Contrôle Technique :

Objet de la consultation

## 6 Déroulement de la procédure

L'offre de chaque candidat devra porter sur l'ensemble de la mission objet de la présente consultation ;

Si plusieurs entreprises participent à l'exécution du présent lot, elles seront obligatoirement conjointes et solidaires, aucune décomposition de la prestation entre les entreprises n'étant admise à l'intérieur du marché qui leur est attribué.

Le candidat doit présenter une offre de base respectant strictement le cahier des charges.

L'offre sera présentée sur l'exemplaire original de l'acte d'engagement fourni par le maître d'ouvrage. Elle devra être présentée sous la forme d'un prix global et forfaitaire.

## 7 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Conformément à l'article 39 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'Acte d'Engagement ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## C PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

## 9 Solution de base

### 9.1 Documents fournis aux candidats :

Le dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de consultation **et son annexe**
- Le cadre d'acte d'engagement à compléter **et son annexe**
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La DC1, la DC2

## 9.2 Composition de l'offre à remettre par les candidats :

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous pli cacheté contenant deux chemises cartonnées intérieures.

### A. 1<sup>ère</sup> chemise : Pièces administratives

Elle contiendra les justifications quant aux qualités et capacités du candidat à savoir :

- **Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou équivalent (suivant modèle joint-DC1)**
- **La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.**
- **Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés**
- **Les renseignements permettant d'évaluer les capacités économiques et financières du candidat et notamment :**
  - la déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles (**selon les justificatifs prévus à l'article 2.I.1° de l'Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics**) OU modèle joint DC2.
- **Les Attestations d'assurances en responsabilités civile et décennale en cours de validité afin de permettre au Maître d'Ouvrage de vérifier le niveau approprié d'assurance des risques professionnels et responsabilité civile (suivant article 44.III du décret 2016-360 du 25 mars 2016).**
- **Les renseignements permettant d'évaluer les capacités technique et professionnelle du candidat et notamment (selon justificatifs prévus à l'article 3.I° de l'Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics) :**
  - une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte ;
  - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public;
  - les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ;
  - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

#### Justifications complémentaires à fournir pour le lot 1 CSPA :

- Attestation de compétence du coordonnateur délivrée en application de l'article R.4532-31 du code du travail par un organisme de formation agréé de coordonnateur
- Liste et description complète des références du coordonnateur en matière de réalisation d'ouvrages de complexité équivalente et des autres références ;

#### Justifications complémentaires à fournir pour le lot 2 CT :

- Liste des certificats d'agrément administratif délivrés par les organismes compétents pour l'ensemble des missions proposées

## Résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou (29)

Mission de contrôle technique et coordonnateur SPS

Reconstruction de l'établissement

- Références quantitatives et qualitatives (attestations délivrées par les Maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre, etc...) ;

### B. 2ème chemise : Acte d'Engagement et offre de prix

Elle contiendra :

**1. Un projet de marché** comprenant :

- Un projet d'acte d'engagement et son annexe : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s),
- Le CCTP dûment approuvé et signé
- Le CCAP dûment approuvé et signé
- Le règlement de la consultation dûment approuvé et signé et son annexe (voir ci-dessous)

**2. Documents explicatifs** ; Au projet de marché devront être joints :

- L'Annexe au règlement de consultation dûment remplie + CV des personnes nominativement prévues pour le suivi de l'opération.
- **une proposition détaillée (mémoire méthodologique), décrivant :**
  - la prestation par élément de mission, ainsi que le temps passé, en dissociant le temps au bureau du temps sur le site
  - l'organisation mise en œuvre sur des opérations similaires
  - les moyens de gestion mis en œuvre sur des opérations similaires

Toutes les pièces listées ci-dessus seront datées et signées par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des entreprise(s).

### 9.3 Documents à fournir par le candidat retenu, dans le cas où ces derniers ne les auraient pas joints à l'envoi des candidatures et à la remise d'offres.

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché produira dans le délai de 7 jours à compter de la demande présentée par le pouvoir adjudicateur (suivant articles 50, 51, 52, 53, 54 et 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) :

- les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D.8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations et attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 2° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

### 9.4 Documents à fournir par l'attributaire du marché

Les attestations d'assurance visées au CCAP seront remises au maître d'ouvrage par l'attributaire dans les mêmes conditions que précisées au paragraphe 9.3. Ces pièces sont à produire tous les douze mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

### 9.5 Variantes

Les variantes éventuelles proposées par le soumissionnaire ne sont pas autorisées.

## D JUGEMENT DES CANDIDATURES

A l'issue de l'analyse du contenu de la candidature, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et fixées dans le présent règlement de consultation.
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes suivant article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Pour l'examen des garanties techniques, il sera tenu compte, le cas échéant, des carences constatées lors du déroulement des marchés que le candidat a pu réaliser pour le Maître d'Ouvrage au cours des 3 dernières années.

## E JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères sont les suivants : **(Valeur totale maxi d'offre 10 points)**

### **Critère n°1 : Valeur technique (note maximale : 6 points)**

Attribution d'un nombre de points selon les modalités suivantes :

- Note méthodologique (**notée sur 1 point –pas de cadre strict fourni – document libre de l'entreprise**) détaillant les moyens humains et matériels de l'entreprise ; la méthodologie mise en œuvre pour l'opération
- CV des personnes (**noté sur 2 points – voir annexe n°1 au RC à remplir**) : il sera demandé des références dans des opérations similaires à la présente consultation (**références en EHPAD**) avec montants et délais équivalents
- Temps de présence consacré à l'opération (**noté sur 3 points - voir annexe 1 de l'AE à compléter**).

**Vous devrez préciser le nombre de réunions prévu pour chaque phase sur cette annexe.**

### **Critère n°2 : Prix des prestations (note maximale : 4 points)**

- Coût horaire (**Noté sur 1 point**)
- Coût global des offres (**Noté sur 3 points**)

Le Maître d'Ouvrage examinera l'offre des candidats pour établir un classement.

Des précisions pourront être demandées au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit donc être précisée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le résultat de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Lors de l'examen des offres, le Maître d'Ouvrage se réserve également la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration du prix global et forfaitaire de la prestation, qu'elle estimera nécessaires.

Suite à l'analyse des offres, le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les deux candidats ayant remis les meilleures offres.

Conformément à l'article 27 du décret 2016-36 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, en fonction des offres reçues, le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue après vérification que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Par application des dispositions des articles 45 et 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et dans l'hypothèse où le candidat retenu ne fournit pas la déclaration ou les certificats mentionnés dans un délai de sept jours calendaires à compter de la demande (courrier ou fax) du maître

## Résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou (29)

Mission de contrôle technique et coordonnateur SPS

Reconstruction de l'établissement

d'ouvrage, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

### F CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les dossiers des candidats seront transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date d'envoi **et la date et l'heure de leur réception** et de garantir la confidentialité.

#### **Soit au format papier :**

L'offre sera transmise au Pouvoir Adjudicateur *sous pli cacheté* portant l'adresse et mentions suivantes :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CCAS de Châteauneuf du Faou - Résidence Yvonne Brenniel</b><br/>Rue de L'Argoat<br/>29520 Châteauneuf du Faou</p> <p><b>Marchés de Prestations Intellectuelles</b></p> <p><b>Mission : Lot n° 1 – Coordination Sécurité et Protection de la Santé</b></p> <p><b>Mission : Lot n° 2 – Contrôle Technique</b></p> <p><b>Procédure adaptée</b></p> <p><b>Offre pour :            Reconstruction de l'établissement</b></p> <p><b>« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En cas d'envoi papier, une copie de l'ensemble de l'offre sera **obligatoirement** transmise à l'Assistant du Maître d'Ouvrage à l'adresse ci-dessous :

|                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>SARL A2MO - A l'attention de Madame PASQUIER Anita</b><br/>Bât. G – 1<sup>er</sup> étage - 4 rue du Bordage - 35 510 CESSON SEVIGNE</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.**

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

En application de l'article 43-IV du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, « les candidatures et les offres reçues hors délai sont éliminées. Les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir la confidentialité ».

**Nota : Il est rappelé que le cachet de la poste ne fait pas foi.**

#### **Soit au format électronique :**

Les candidats souhaitant remettre leur offre par voie dématérialisée le feront exclusivement sur le site [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org) avant la date et l'heure limite de réception mentionnées dans le présent règlement de consultation.

Le candidat est invité à demander corrélativement à son dépôt, un accusé de réception électronique

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique, doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé



## Résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou (29)

Mission de contrôle technique et coordonnateur SPS

Reconstruction de l'établissement

comportant la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE » conformément à l'Article 41 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

- Afin de garantir la fonctionnalité du système dématérialisé, les candidats sont invités à transmettre leurs candidatures et leurs offres sous l'un des formats suivants : «.doc », «.xls », «.pdf »,
- Le candidat est tenu de vérifier préalablement à la remise de son offre que son matériel informatique et son système d'exploitation sont compatibles au mode d'échange proposé pour le dépôt de son offre dématérialisée par le pouvoir adjudicataire. Tout écart relatif à une impossibilité de transmission ne pourra engager la responsabilité du maître d'ouvrage
- Le soumissionnaire s'assurera avant la constitution de son pli que le fichier transmis ne comporte pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre devra être traité préalablement par un antivirus :
  - o Tout document contenant un virus informatique conduira à l'irrecevabilité de la candidature et de l'offre.
  - o Ce document est réputé n'avoir jamais été reçu et la personne publique en informera le candidat concerné.
- Le ou les candidats retenus devront signer le marché sur une version papier.

### Signature électronique de l'offre

Conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le soumissionnaire n'est plus dans l'obligation de signer électroniquement son offre.

Si tel est le cas, la signature sera impérativement requise au stade de l'attribution de l'offre.

## G RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 9 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

**CCAS de Châteauneuf du Faou - Résidence Yvonne Brenniel - Rue de L'Argoat - 29520 Châteauneuf du Faou**  
– A l'attention de M. le Président du CCAS

**Ou**

### Assistant du Maître d'Ouvrage

**A2MO-Bât. G – 1<sup>er</sup> étage - 4 rue du Bordage - 35 510 CESSON SEVIGNE**

**A l'attention de Mr Emmanuel MARCHAND - Programmiste**

Mobile : 06 25 53 72 95 – Bur : 02 99 86 30 16 – Fax : 02 99 86 30 17

Une réponse écrite sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats désirant se rendre sur le site devront s'adresser à :

**CCAS de Châteauneuf du Faou - Résidence Yvonne Brenniel - Rue de L'Argoat - 29520 Châteauneuf du Faou**  
– A l'attention de M. le Président du CCAS

## H RECOURS

### **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements concernant les recours peuvent être demandés :**

Tribunal administratif

3 contour de la Motte – CS44416 - 35044 Rennes cedex

Tél. 02.23.21.28.28 - télécopieur 02.99.63.56.84

Courriel : [greffe.ta.rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta.rennes@juradm.fr) - adresse Internet : <http://www.ta-rennes.juradm.fr>.

### **Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (CCIRA)

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Immeuble SKYLINE – 22 mail Pablo Picasso – BP 24209 – 44042 NANTES cedex 1

Tél. 02.53.46.78.36 – télécopieur 02.53.46.79.98

Courriel : [Paysdl.polec@direccte.gouv.fr](mailto:Paysdl.polec@direccte.gouv.fr)

## Résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou (29)

Mission de contrôle technique et coordonnateur SPS

Reconstruction de l'établissement

### **CCAS de Châteauneuf du Faou (29)**

Reconstruction de l'établissement

#### **Consultation Mission de Coordination SPS**

*ANNEXE 1 au REGLEMENT DE CONSULTATION / A REMPLIR ET A JOINDRE A L'APPUI DU CV*  
*Références projets réalisés par le Coordonateur SPS (Personne désignée pour suivre l'opération)*

Nom du Coordonateur SPS: .....

| <i>Maître d'Ouvrage</i> | <i>Désignation du projet</i> | <i>Montant de l'opération en HT</i> | <i>Année de livraison</i> | <i>Nombre de mois de chantier</i> | <i>Contact éventuel</i> |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |

## Résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou (29)

Mission de contrôle technique et coordonnateur SPS

Reconstruction de l'établissement

### **CCAS de Châteauneuf du Faou (29)**

Reconstruction de l'établissement

#### **Consultation Mission de Contrôle Technique**

*ANNEXE 1 au REGLEMENT DE CONSULTATION / A REMPLIR ET A JOINDRE A L'APPUI DU CV*  
*Références projets réalisés par le Contrôleur Technique (Personne désignée pour suivre l'opération)*

Nom du Contrôleur Technique : .....

| <i>Maître d'Ouvrage</i> | <i>Désignation du projet</i> | <i>Montant de l'opération en HT</i> | <i>Année de livraison</i> | <i>Nombre de mois de chantier</i> | <i>Contact éventuel</i> |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |
|                         |                              |                                     |                           |                                   |                         |